

Médias et accès aux sources de l'information

Blocage à la page ou simple incompréhension?

«Les médias et l'accès aux sources» c'est le thème d'une importante conférence nationale tenue à Tunis. Cette conférence se tient à l'initiative du Président de la République pour dynamiser le secteur de l'information et faciliter aux journalistes l'accès aux sources de l'information.

Dur son allocution, M. Rafiq Dekhl, ministre chargé de la Communication et des Relations avec la Chambre des députés et la Chambre des conseillers, a mis en exergue la pertinence d'une telle rencontre souhaitant que les participants parviennent à élaborer des propositions concrètes pour améliorer le secteur de l'information et les relations entre les journalistes et les attachés de presse.

Huit commissions ont été créées pour discuter de l'accès aux sources de l'information dans toutes ses dimensions.

Les débats ont été riches et ont permis d'évoquer les problèmes qui se dressent devant les journalistes pour remplir leurs missions dans les meilleures conditions. Nous avons sollicité à ce propos le vue de quelques confères des deux côtés de la barrière qui n'ont pas manqué de faire part de leurs préoccupations en diagnostiquant les maux du secteur en évoquant particulièrement les relations entre les journalistes et les attachés de presse.

LETS TOUNISI



• Rafiq Hammami



• Noureddine Ayari



• Sabri Ibrahim



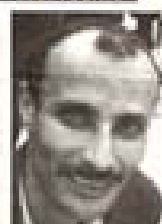
• Aïff Frigul



• Sadiq Hammami



• Sonia Attar



• Jamel Romdhane

RAFIQ HAMMAMI

(Ministre de la Communication et des Relations avec la Chambre des députés)

«Dissiper les malentendus»

Il existe une incompréhension certaine entre les deux principaux protagonistes à savoir les journalistes et les bureaux de presse. Je pense qu'il est important de se connaître et se comprendre pour pouvoir dissiper les malentendus. Ce n'est ni, nous avons, certes, quelques contraintes dans la mesure où nous sommes appelés à divulguer les informations justes et véritables. Certaines informations peuvent rester un caractère confidentiel et nécessitent un délai déterminé pour être divulguées aux médias. Je peux vous assurer que nous avons dans notre ministère des instructions fermes pour donner aux journalistes toutes les informations souhaitées et à les aider à accomplir leur travail. Quand il y a des problèmes, je me place du côté de l'attaché d'accès aux sources. Aujourd'hui, je suis de l'autre côté de la barrière. Je constate que le question n'est pas aussi simple.

ARI FRIGUL

(Journaliste à l'ITNT)

«Les outils de travail pour tous»

Je dis tout haut à l'attaché qu'il est indispensable de mettre à la dispo-

sition des bureaux de presse tout le matériel nécessaire et tous les outils de travail adéquats pour une bonne communication. Pourquoi certains ministères ont les moyens de mettre au pied un service fonctionnel tandis que d'autres ne le font pas. Il s'agit là d'une volonté présidentielle de dynamiser le rôle des services de presse et de l'accès aux sources de l'information. Tous les ministères sont appelés à mettre en pratique les directives et contribuer à la mise en place d'une information de valeur. Cette conférence vient au moment opportun pour aider à la mise à niveau du secteur de l'information en Tunisie. Elle vient réaliser le diagnostic de la presse en Tunisie et proposer/venir à l'aide pour prévenir à atténuer les difficultés et résoudre les problèmes qui entravent l'accès aux sources de l'information.

SADIQ HAMMAMI

(Attaché de presse au ministère de l'Économie et de la Formation)

«Les structures doivent évoluer»

Avec eux, il faut faire la distinction entre les relations de presse et les relations publiques qui consistent à valoriser l'image de marque de l'établissement. Dans les relations de presse, chaque intervenant doit assumer ses responsabilités pour remplir sa mission dans les meilleures conditions. Les journalistes sont appelés à traiter, vérifier et élabo-

rer l'information tout en respectant sa tenue. En parallèle, les structures des bureaux de presse doivent se développer pour éviter que le service de communication ne soit pas ignoré. L'attaché de presse est parfois appelé à assister à des réunions d'information pour comprendre ce qui lui est parfois les journalistes en quête d'une précision quelconque.

NOUZZEUNE AYARI

(Journaliste au ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des députés)

«Partenaires à parts égales»

Il faut comprendre que le chargé de la communication dans un établissement quelconque n'est pas une simple courroie de transmission. L'attaché de presse est un partenaire à part entière dans l'information et la transmission de l'information. Cette mission peut varier sans s'établir d'une relation amicale et de confiance entre journaliste et le chargé de communication. Parfois, le journaliste peut être appelé à solliciter une information qui n'existe pas et place l'attaché de presse dans une position difficile. Il vous demande parfois des précisions sur une maquette animée qui n'existe pas en Tunisie. Dans certains cas, l'homme des médias doit faire preuve de responsabilité car il risque de porter l'essouffement de son

secteur dans la publication d'information non vérifiée.

SADIQ HAMMAMI

(Attaché de presse à l'ITNT)

«Traduire les contradictions d'une société»

Je dis tout haut à l'attaché l'Internet a créé une nouvelle forme de communication différente du modèle classique. Le journaliste et le journaliste doivent lui une multitude de sources qu'il peut exploiter à bon escient. (web, blogs, chat, ...). L'attaché de presse ou le chargé de la communication est une fonction qui nécessite une formation et des connaissances particulières. C'est un métier à part entière. On reproche parfois aux journalistes de publier des informations non officielles. Je pense qu'il s'agit là d'un signe de professionnalisme. Cela veut dire que le journaliste a travaillé, a fait ses propres investigations. Il y a des dérogations. Il y a des mécanismes juridiques pour régler les problèmes. Le journaliste n'est pas un robot de l'administration. Son rôle est de susciter les débats sur des questions importantes de l'heure. L'administration doit apprendre à être critique. Il faut tout un travail pédagogique pour atteindre cet objectif. Les relations entre les journalistes et les bureaux de presse ne peuvent pas être codifiées mais plutôt régulées. Les médias doivent traduire les contradictions d'une société.

SONIA ATTAR

(Journaliste à RITC)

«A chacun d'assumer ses responsabilités»

Il est du devoir des journalistes d'accéder à la source de l'information. Le journaliste n'est pas censé connaître les raisons qui empêchent les bureaux de presse d'avoir les sources et de donner la bonne information. Je dis par contre que chacun doit assumer ses propres responsabilités et faire preuve de professionnalisme. Les lois en vigueur sont claires. L'Etat dispose de structures et de mécanismes nécessaires pour faire valoir les droits et les devoirs de chacun. J'attends par là qu'il existe des textes juridiques pour permettre la publication de mises au point.

JAMEL ROMDHANE

(Journaliste à Al-Arabi)

«Pour des relations durables»

Il est nécessaire de créer des structures juridiques pour protéger la structure de presse ou le chargé de la communication. Ce caractère doit être dynamique dans la mesure où il doit être informé de tout ce qui se passe dans son établissement. Pour ce faire, les relations entre journaliste et bureau de presse ne peuvent pas être concrétisées mais plutôt établies sur une approche ouverte et la complémentarité.